

RÈGLEMENT OFFICIEL
Concours « Point Culture »

CADRE DU CONCOURS

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction sur les services du Secrétariat d'instruction, le CSA Belge organise un concours intitulé concours « Point Culture ».

La participation au concours est totalement gratuite.

La participation au concours entraîne l'entièvre acceptation du présent règlement, en ce compris d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple, suite à un cas de force majeure. Dans la mesure du possible, les participants seront avisés de tels changements.

PERIODE DU CONCOURS

Le concours se déroule du 17 août 2015 au 30 septembre 2015 inclus.

La participation au concours doit être validée via le questionnaire de l'enquête de satisfaction au plus tard pour le 30 septembre 2015 à 23h.

COMMENT PARTICIPER

La participation au présent concours est uniquement possible via le questionnaire de l'enquête de satisfaction élaboré par les services du Secrétariat d'instruction du CSA belge.

Ce questionnaire est exclusivement destiné aux citoyens ayant porté plainte auprès du CSA belge, à l'exclusion des membres du CSA belge. Le questionnaire leur est accessible via un e-mail personnalisé et également via le site csa.be et le compte Twitter du CSA.

La participation est limitée à un formulaire par personne.

SELECTION DES GAGNANTS

Le 1^{er} octobre 2015 à 13H se déroulera le tirage au sort des participants ayant marqué leur souhait de prendre part au concours.

Les gagnants seront avertis par e-mail ou par courrier postal à partir du 2 octobre 2015.

La décision de l'organisateur quant à la détermination des gagnants est irrévocable et définitive.

LES PRIX

Les prix attribués dans le cadre du présent concours sont 10 forfaits pass Curioso « emprunts et téléchargement » valables dans les Point Culture participants. Le prix comprend l'abonnement à vie au Point Culture d'une valeur de 10 euros et le pass Curioso (40 unités) d'une valeur de 22 euros. Dans l'éventualité où un lauréat est déjà affilié au Point Culture, il recevra uniquement le pass Curioso décrit ci-dessus d'un montant de 22 euros.

Les prix ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces.

Les lauréats devront se présenter au Point Culture de leur choix avec la confirmation de gain – e-mail ou courrier postal. La liste des centres Point Culture participants leur sera communiquée dans ce même document.